



## **Vous avez une reconnaissance de travailleur handicapé ou vous souhaitez engager les démarches pour l'obtenir**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagne votre insertion professionnelle dans les entreprises du secteur artisanal.

**Jeunes apprentis**, le Centre d'Aide à la Décision vous informe sur les métiers, vous aide à choisir votre orientation, vous met en relation avec des entreprises et construit, avec votre centre de formation, les éventuelles adaptations pédagogiques qui permettront d'optimiser votre projet.

**Travailleurs handicapés**, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat informe et sensibilise les artisans pour faciliter votre accès à l'emploi.

**Chefs d'entreprises artisanales**, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous informe pour votre maintien dans l'emploi ou pour votre reconversion professionnelle suite à un handicap.



## Vous accompagnez les jeunes handicapés vers l'emploi

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est votre partenaire dans l'insertion professionnelle en milieu ordinaire par l'apprentissage.

Avec le Centre d'Aide à la Décision vous pouvez :

- ✓ mieux connaître les métiers, les centres de formation et les formations du secteur artisanal par l'apprentissage ;
- ✓ engager un travail d'orientation avec le jeune prenant en compte ses motivations et ses capacités ;
- ✓ évaluer ses aptitudes à intégrer une formation par l'apprentissage en milieu ordinaire dans les métiers de l'artisanat ;
- ✓ envisager les éventuelles adaptations pédagogiques qui permettront d'optimiser son parcours de formation ;
- ✓ bénéficier de mises en relation avec les entreprises.